

Allocation de vie chère (FNS)

Conditions d'obtention de l'allocation de vie chère

L'allocation de vie chère est une aide de l'Etat payable uniquement aux ménages à revenu modeste.

N'étant pas fixée par une loi, son application est décidée d'année en année. Il s'agit d'une aide de l'État et non de la Commune.

Les demandes peuvent être téléchargées au site du Fonds National de Solidarité et sont à adresser au Fonds National de Solidarité.

Fonds National de Solidarité

8-10, rue de la Fonderie

L-1531 Luxembourg

Adresse postale:

B.P. 2411

L-1024 Luxembourg

Tél. : 49 10 81-1

Fax.: 26 12 34 64